

Objectifs évaluateurs cabinet/clinique 1^{re} année de formation / 1^{er} semestre

Objectifs évaluateurs issus du plan de formation

N° OE	Objectifs évaluateurs cabinet/clinique	I	A	Commentaire du formateur au cabinet	Traité le/ visa
a	Mise en œuvre de processus de soins généraux				
a.1	Assister le médecin-dentiste lors de l'établissement du diagnostic				
a.1.1	L'AD prépare les instruments, le matériel et les moyens auxiliaires habituellement utilisés au cabinet pour effectuer les examens dentaires (C3).				
a.1.2	L'AD maintient l'accessibilité du champ de travail du médecin-dentiste en s'aidant des moyens auxiliaires appropriés et en adoptant une position de travail ergonomique (C3).				
a.1.3	L'AD consigne les résultats de l'examen dans le dossier du patient conformément aux indications du médecin-dentiste (C3).				
a.2	Accompagner les patients à chaque étape des soins				
a.2.1	Lors de la planification des soins, l'AD tient compte d'éventuels facteurs de risque en se fondant sur les données figurant sur le formulaire d'anamnèse (C3).				
a.2.3	L'AD accompagne les patients durant les étapes du traitement de manière adaptée à la situation et à l'interlocuteur, avec prévenance et empathie (C4).				
a.2.4	L'AD installe le patient sur le fauteuil en tenant compte du traitement prévu et de sa situation personnelle (C4).				
a.2.5	L'AD prend les mesures adéquates en cas d'incident ou d'état de choc (C4).				
b	Assistance lors de soins spécifiques				
b.1	Assister le médecin-dentiste lors des traitements par obturation				
b.1.1	En se servant de mots simples, l'AD explique au patient les causes de la perte de tissus dentaires durs (C2).	X			
b.1.2	L'AD prépare les instruments, le matériel et les moyens auxiliaires habituellement utilisés au cabinet pour diagnostiquer et traiter la carie au moyen de divers types d'obturation (C3).	X			
b.1.3	L'AD tend au médecin-dentiste, dans l'ordre correct, les instruments, le matériel et les moyens auxiliaires habituellement utilisés au cabinet pour diagnostiquer et traiter la carie au moyen de divers types d'obturation (C3).	X			

N° OE	Objectifs évaluateurs cabinet/Clinique	I	A	Commentaire du formateur au cabinet	Traité le/ visa
b.2	Assister le médecin-dentiste lors des traitements endodontiques				
b.2.1	En se servant de mots simples, l'AD explique au patient le développement des affections de la pulpe et les diverses étapes du traitement (C2).	X			
b.2.2	L'AD prépare les instruments, le matériel, les médicaments et les moyens auxiliaires habituellement utilisés au cabinet pour les traitements endodontiques (C3).	X			
b.2.3	L'AD tend au médecin-dentiste, dans l'ordre correct, les instruments, le matériel, les médicaments et les moyens auxiliaires habituellement utilisés au cabinet pour les traitements endodontiques (C3).	X			
b.3	Assister le médecin-dentiste lors des examens et des traitements parodontaux				
b.3.1	En se servant de mots simples, l'AD explique au patient les causes et les conséquences des affections du parodonte (C2).	X			
b.3.2	L'AD prépare les instruments, le matériel, les médicaments et les moyens auxiliaires habituellement utilisés au cabinet pour les examens et les traitements parodontaux (C3).	X			
b.3.3	L'AD tend au médecin-dentiste, dans l'ordre correct, les instruments, le matériel, les médicaments et les moyens auxiliaires habituellement utilisés au cabinet pour les examens et les traitements parodontaux (C3).	X			
b.4	Assister le médecin-dentiste lors des traitements prothétiques				
b.4.1	En se servant de mots simples, l'AD explique au patient les objectifs du traitement prothétique (C2).	X			
b.4.2	En se servant de mots simples, l'AD explique au patient les principales raisons pour son traitement prothétique et le maniement d'une prothèse amovible (C2).	X			
b.4.5	L'AD prépare les instruments, le matériel, et les moyens auxiliaires habituellement utilisés au cabinet pour les travaux prothétiques (C3).	X			
b.4.6	L'AD tend au médecin-dentiste, dans l'ordre correct, les instruments, le matériel, et les moyens auxiliaires habituellement utilisés au cabinet pour les travaux prothétiques (C3).	X			
b.4.7	L'AD prépare le matériel utilisé pour le traitement prothétique conformément aux indications du fabricant (C3).	X			
b.4.8	L'AD remplit le bulletin de commande à l'attention du technicien-dentiste conformément aux instructions du médecin-dentiste (C3).	X			
b.4.9	L'AD convient des délais avec le laboratoire de technique dentaire en tenant compte des impératifs de la technique dentaire (C4).	X			

N° OE	Objectifs évaluateurs cabinet/clinique	I	A	Commentaire du formateur au cabinet	Traité le/ visa
b.5	Assister le médecin-dentiste lors des traitements orthodontiques				
b.5.1	En se servant de mots simples, l'AD explique au patient les objectifs du traitement orthodontique (C2).	X			
b.5.2	En se servant de mots simples, l'AD explique au patient les origines les plus fréquentes des malpositions maxillaires et dentaires (C2).	X			
b.5.3	L'AD prépare les instruments, le matériel et les moyens auxiliaires habituellement utilisés au cabinet pour l'orthodontie (C3).	X			
b.5.4	L'AD tend au médecin-dentiste, dans l'ordre correct, les instruments, le matériel et les moyens auxiliaires habituellement utilisés au cabinet pour l'orthodontie (C3).	X			
b.6	Assister le médecin-dentiste lors des interventions de chirurgie bucco-dentaire				
b.6.1	L'AD effectue les préparatifs qui s'imposent pour assurer la stérilité durant l'intervention chirurgicale (C3).	X			
b.6.2	L'AD assiste le médecin-dentiste lors des mesures destinées à supprimer la sensibilité à la douleur (C3).	X			
b.6.3	L'AD prépare les instruments, le matériel, et les moyens auxiliaires habituellement utilisés au cabinet pour les interventions chirurgicales (C3).	X			
b.6.4	L'AD assiste le médecin-dentiste lors de l'intervention chirurgicale et veille au maintien de la stérilité (C3).	X			
b.6.5	L'AD explique au patient le comportement correct qu'il doit adopter après l'intervention chirurgicale et en cas de complication éventuelle (C3).	X			
c	Application des prescriptions et des mesures d'hygiène				
c.1	Veiller à la protection de sa propre santé et de celle des patients ainsi qu'à la protection de l'environnement				
c.1.1	L'AD met en œuvre conformément aux prescriptions du cabinet les mesures d'hygiène personnelle (privées et en rapport avec le travail) (C3).				
c.1.2	L'AD met en œuvre conformément aux prescriptions les mesures de maintien de la chaîne de l'hygiène qui sont indispensables pour la protection de la santé du patient (C3).				
c.1.5	L'AD désinfecte les empreintes intraorales avant leur remise au technicien-dentiste (C3).				
c.1.6	Au cabinet dentaire, l'AD met systématiquement en œuvre les mesures de sécurité au travail (C4).				
c.1.7	Lorsqu'elle manipule des produits chimiques, l'AD tient compte des phrases de risque et des consignes du fabricant (C3).				

N° OE	Objectifs évaluateurs cabinet/Clinique	I	A	Commentaire du formateur au cabinet	Traité le/ visa
c.2	Préparer et remettre en état la salle de soins conformément aux prescriptions				
c.2.1	Au début de la journée de travail, l'AD met l'unité dentaire sous tension en veillant au respect des prescriptions d'hygiène en vigueur et en procédant à un contrôle de fonctionnement (C3).				
c.2.2	Entre deux patients, l'AD prend toutes les mesures de désinfection conformément aux prescriptions d'hygiène en vigueur (C3).				
c.2.4	À la fin de la journée de travail, l'AD nettoie l'unité dentaire et ses surfaces conformément aux indications du fabricant (C3).				
c.2.6	L'AD procède à la désinfection de fin de journée de l'installation d'aspiration conformément aux instructions de service et aux prescriptions du cabinet dentaire (C3).				
c.2.7	L'AD met les appareils hors tension conformément aux instructions (C3).				
c.3	Respecter les directives de l'Institut suisse des produits thérapeutiques (Swissmedic) lors du retraitement des dispositifs médicaux				
c.3.1	L'AD trie les dispositifs médicaux contaminés en tenant compte de l'évaluation des risques (C3).				
c.3.2	Dans la zone sale (rouge), l'AD prend les mesures de désinfection appropriées applicables aux dispositifs médicaux en respectant les exigences en matière de sécurité au travail et de protection de la santé (C3).				
c.3.3	Dans la zone propre (jaune), l'AD prend les mesures de désinfection appropriées applicables aux dispositifs médicaux conformément à la méthode utilisée au cabinet (C3).				
c.3.4	Dans la zone stérile (verte), l'AD effectue les opérations de stérilisation appropriées applicables aux dispositifs médicaux conformément aux prescriptions en vigueur (C3).				
c.3.5	Conformément aux prescriptions, l'AD prend les mesures de contrôle et de documentation du bon déroulement du cycle de stérilisation (C4).				
c.3.6	L'AD assure la surveillance de l'entreposage du matériel stérile conformément aux prescriptions en vigueur (C3).				
c.3.7	L'AD effectue les mélanges des solutions de désinfectant utilisées au cabinet en respectant le dosage et l'ordre prescrits par le fabricant (C3).				
c.3.8	À la fin de la journée de travail, l'AD procède à la désinfection de fin de journée des appareils et surfaces du local de désinfection conformément aux prescriptions d'hygiène (C3).				
c.3.9	L'AD met les appareils hors tension conformément aux instructions (C3).				

N° OE	Objectifs évaluateurs cabinet/clinique	I	A	Commentaire du formateur au cabinet	Traité le/ visa
e	Exécution de travaux d'entretien				
e.2	Éliminer les déchets et les déchets spéciaux				
e.2.1	L'AD élimine les déchets infectieux et les articles chirurgicaux à usage unique du cabinet en se conformant aux dispositions légales (C3).				
e.2.2	L'AD trie les déchets spéciaux du cabinet en se conformant aux dispositions légales (C3).				
e.2.3	L'AD élimine les déchets spéciaux du cabinet en se conformant aux dispositions légales (C3).				
e.2.4	L'AD manipule et traite l'amalgame et le matériel souillé par l'amalgame conformément aux prescriptions (C3).				
e.2.5	L'AD élimine les déchets ordinaires du cabinet en tenant compte des principes du recyclage (C3).				
f	Prise en charge de patients				
f.1	Accueillir les patients				
f.1.1	L'AD mène les discussions au téléphone en tenant compte du contexte et en respectant les règles fondamentales de la communication (C4).	X			
f.1.2	L'AD enregistre des messages pertinents sur le répondeur téléphonique du cabinet (C3).	X			
f.1.3	Avec les patients, l'AD applique les règles de la communication verbale et non verbale (C3).	X			
f.1.4	L'AD gère les situations de conflit avec les patients de manière réfléchie, polie et détendue (C3).	X			
f.1.5	L'AD est à l'écoute des patients qui ont des besoins particuliers et réagit en fonction de la situation (C3).	X			
f.1.6	L'AD aide les patients à remplir le formulaire d'inscription et d'anamnèse en s'exprimant de manière à être comprise par eux (C3).	X			
f.1.8	L'AD informe les nouveaux patients sur l'infrastructure et les processus du cabinet (C3).	X			
f.5	Communiquer avec les patients de langue étrangère				
f.5.1	Lors d'une conversation simple dans une langue étrangère, l'AD discute avec le patient du déroulement du traitement (C3).				
f.5.2	L'AD passe des appels téléphoniques simples dans une langue étrangère (C3).				
f.5.3	L'AD se sert de moyens auxiliaires pour communiquer avec les patients de langue étrangère (C3).				

N° OE	Objectifs évaluateurs cabinet/clinique	I	A	Commentaire du formateur au cabinet	Traité le/ visa
g	Exécution de tâches administratives				
g.1	Préparer les dossiers des patients et le programme de travail quotidien				
g.1.1	L'AD prépare les programmes de travail quotidiens en tenant compte des changements de dernière minute (C3).				
g.1.2	À partir du programme de travail, l'AD vérifie si tous les dossiers sont prêts et si le matériel et les travaux du laboratoire de technique dentaire nécessaires sont disponibles (C3).				
g.1.3	L'AD prend des mesures pour que la journée de travail se déroule sans contretemps (C3).				
	I Introduction A Approfondissement				

Remarques/questions ouvertes:

Objectifs évaluateurs cabinet/clinique 1^{re} année de formation / 2^e semestre

Objectifs évaluateurs issus du plan de formation

N° OE	Objectifs évaluateurs cabinet/Clinique	I	A	Commentaire du formateur au cabinet	Traité le/ visa
b	Assistance lors de soins spécifiques				
b.1	Assister le médecin-dentiste lors des traitements par obturation				
b.1.1	En se servant de mots simples, l'AD explique au patient les causes de la perte de tissus dentaires durs (C2).		X		
b.1.2	L'AD prépare les instruments, le matériel et les moyens auxiliaires habituellement utilisés au cabinet pour diagnostiquer et traiter la carie au moyen de divers types d'obturation (C3).		X		
b.1.3	L'AD tend au médecin-dentiste, dans l'ordre correct, les instruments, le matériel et les moyens auxiliaires habituellement utilisés au cabinet pour diagnostiquer et traiter la carie au moyen de divers types d'obturation (C3).		X		
b.2	Assister le médecin-dentiste lors des traitements endodontiques				
b.2.1	En se servant de mots simples, l'AD explique au patient le développement des affections de la pulpe et les diverses étapes du traitement (C2).		X		
b.2.2	L'AD prépare les instruments, le matériel, les médicaments et les moyens auxiliaires habituellement utilisés au cabinet pour les traitements endodontiques (C3).		X		
b.2.3	L'AD tend au médecin-dentiste, dans l'ordre correct, les instruments, le matériel, les médicaments et les moyens auxiliaires habituellement utilisés au cabinet pour les traitements endodontiques (C3).		X		
f	Prise en charge de patients				
f.2	Saisir les données des patients				
f.2.1	L'AD saisit soigneusement l'intégralité des données du formulaire d'inscription et d'anamnèse au moyen du logiciel du cabinet dentaire (C3).	X			
f.2.2	L'AD saisit les facteurs de risque mentionnés dans le formulaire d'inscription et d'anamnèse correctement dans le champ spécialement réservé à cet effet (C3).	X			
f.2.3	L'AD traite les données des patients en se conformant aux dispositions relatives au secret professionnel et à la protection des données (C3).	X			
I	Introduction				
A	Approfondissement				

Remarques/questions ouvertes :

Objectifs évaluateurs cabinet/clinique 2^e année de formation / 3^e semestre

Objectifs évaluateurs issus du plan de formation

N° OE	Objectifs évaluateurs cabinet/clinique	I	A	Commentaire du formateur au cabinet	Traité le/ visa
b	Assistance lors de soins spécifiques				
b.6	Assister le médecin-dentiste lors des interventions de chirurgie bucco-dentaire				
b.6.1	L'AD effectue les préparatifs qui s'imposent pour assurer la stérilité durant l'intervention chirurgicale (C3).		X		
b.6.2	L'AD assiste le médecin-dentiste lors des mesures destinées à supprimer la sensibilité à la douleur (C3).		X		
b.6.3	L'AD prépare les instruments, le matériel, et les moyens auxiliaires habituellement utilisés au cabinet pour les interventions chirurgicales (C3).		X		
b.6.4	L'AD assiste le médecin-dentiste lors de l'intervention chirurgicale et veille au maintien de la stérilité (C3).		X		
b.6.5	L'AD explique au patient le comportement correct qu'il doit adopter après l'intervention chirurgicale et en cas de complication éventuelle (C3).		X		
e	Exécution de travaux d'entretien				
e.1	Effectuer des travaux de nettoyage et des petites réparations sur les appareils et installations du cabinet dentaire (à l'exclusion des installations de radiologie)				
e.1.1	L'AD entretient les appareils et installations du cabinet dentaire des travaux de nettoyage conformément aux indications du fabricant (C3).				
e.1.2	En respectant les règles de sécurité, l'AD remédie aux dérangements des appareils et installations du cabinet dentaire, à l'exclusion de l'installation de radiologie (C4).				
e.1.5	L'AD effectue consciencieusement les sauvegardes des données des installations informatiques conformément aux directives du cabinet (C3).				
e.1.6	L'AD prend des mesures simples qui permettent d'améliorer l'efficacité énergétique des appareils et installations du cabinet, à l'exclusion de l'installation de radiologie (C3).				
f	Prise en charge de patients				
f.1	Accueillir les patients				
f.1.1	L'AD mène les discussions au téléphone en tenant compte du contexte et en respectant les règles fondamentales de la communication (C4).		X		

N° OE	Objectifs évaluateurs cabinet/clinique	I	A	Commentaire du formateur au cabinet	Traité le/ visa
f.1.2	L'AD enregistre des messages pertinents sur le répondeur téléphonique du cabinet (C3).		X		
f.1.3	Avec les patients, l'AD applique les règles de la communication verbale et non verbale (C3).		X		
f.1.4	L'AD gère les situations de conflit avec les patients de manière réfléchie, polie et détendue (C3).		X		
f.1.5	L'AD est à l'écoute des patients qui ont des besoins particuliers et réagit en fonction de la situation (C3).		X		
f.1.6	L'AD aide les patients à remplir le formulaire d'inscription et d'anamnèse en s'exprimant de manière à être comprise par eux (C3).		X		
f.1.8	L'AD informe les nouveaux patients sur l'infrastructure et les processus du cabinet (C3).		X		
f.2	Saisir les données des patients				
f. 2.1	L'AD saisit soigneusement l'intégralité des données du formulaire d'inscription et d'anamnèse au moyen du logiciel du cabinet dentaire (C3).		X		
f.2.2	L'AD saisit les facteurs de risque mentionnés dans le formulaire d'inscription et d'anamnèse correctement dans le champ spécialement réservé à cet effet (C3).		X		
f.2.3	L'AD traite les données des patients en se conformant aux dispositions relatives au secret professionnel et à la protection des données (C3).		X		
f.3	Gérer les rendez-vous des patients				
f.3.1	L'AD inscrit les rendez-vous des patients dans l'agenda en tenant compte du temps de travail prévisible et, le cas échéant, du degré d'urgence; elle prend les rendez-vous en tenant compte le mieux possible des attentes du patient et, au besoin, après concertation avec le médecin-dentiste (C3).				
f.3.2	Le cas échéant, l'AD tient compte du degré de l'urgence dentaire pour l'attribution du rendez-vous (C4).				
f.3.3	En cas d'urgence dentaire, l'AD explique au patient les mesures qu'il doit prendre dans l'immédiat (C3).				
f.3.4	L'AD fait fonctionner le système d'invitation au contrôle dentaire à la demande du patient (recall) instauré au cabinet (C3).				
f.4	Apporter aux patients tous les éclaircissements nécessaires sur la prophylaxie				
f.4.1	En se servant de moyens auxiliaires appropriés, l'AD explique aux patients la méthode de nettoyage des dents ordonnée par le médecin-dentiste (C3).				
f.4.3	L'AD explique aux patients l'utilisation à la maison des moyens qui leur permettent de rendre les dépôts dentaires visibles (C3).				

N° OE	Objectifs évaluateurs cabinet/clinique	I	A	Commentaire du formateur au cabinet	Traité le/ visa
f.4.4	L'AD explique aux patients les liens entre alimentation et lésions dentaires conformément aux instructions du médecin-dentiste (C3).				
f.4.5	L'AD explique aux patients l'importance des diverses mesures de fluoration pour la prophylaxie de la carie (C3).				
f.4.6	L'AD informe les patients sur la composition des produits d'hygiène bucco-dentaire et sur les effets bénéfiques et dommageables de leurs composants (C3).				
f.4.8	Sur ordre du médecin-dentiste, l'AD prépare à l'intention des patients les moyens auxiliaires et les médicaments que le cabinet remet habituellement en matière de prophylaxie et pour le traitement de diverses affections (C3).				
g Exécution de tâches administratives					
g.7 Gérer les dossiers des patients					
g.7.1	L'AD met régulièrement les dossiers des patients à jour à partir des indications fournies (C3).				
g.7.2	L'AD archive les dossiers des patients conformément aux prescriptions légales (C3).				
g.7.3	L'AD transfère les documents concernant des patients, à eux-mêmes ou à d'autres institutions, en se conformant aux dispositions relatives à la protection des données (C3).				
g.7.4	L'AD élimine les dossiers de patients en se conformant aux dispositions relatives à la protection des données et de manière écoresponsable (C3).				
I Introduction A Approfondissement					

Remarques/questions ouvertes :

Objectifs évaluateurs cabinet/clinique 2^e année de formation / 4^e semestre

Objectifs évaluateurs issus du plan de formation

N° OE	Objectifs évaluateurs cabinet/Clinique	I	A	Commentaire du formateur au cabinet	Traité le/ visa
b	Assistance lors de soins spécifiques				
b.3	Assister le médecin-dentiste lors des examens et des traitements parodontaux				
b.3.1	En se servant de mots simples, l'AD explique au patient les causes et les conséquences des affections du parodonte (C2).		X		
b.3.2	L'AD prépare les instruments, le matériel, les médicaments et les moyens auxiliaires habituellement utilisés au cabinet pour les examens et les traitements parodontaux (C3).		X		
b.3.3	L'AD tend au médecin-dentiste, dans l'ordre correct, les instruments, le matériel, les médicaments et les moyens auxiliaires habituellement utilisés au cabinet pour les examens et les traitements parodontaux (C3).		X		
b.4	Assister le médecin-dentiste lors des traitements prothétiques				
b.4.1	En se servant de mots simples, l'AD explique au patient les objectifs du traitement prothétique (C2).		X		
b.4.2	En se servant de mots simples, l'AD explique au patient les principales raisons pour son traitement prothétique et le maniement d'une prothèse amovible (C2).		X		
b.4.5	L'AD prépare les instruments, le matériel, et les moyens auxiliaires habituellement utilisés au cabinet pour les travaux prothétiques (C3).		X		
b.4.6	L'AD tend au médecin-dentiste, dans l'ordre correct, les instruments, le matériel, et les moyens auxiliaires habituellement utilisés au cabinet pour les travaux prothétiques (C3).		X		
b.4.7	L'AD prépare le matériel utilisé pour le traitement prothétique conformément aux indications du fabricant (C3).		X		
b.4.8	L'AD remplit le bulletin de commande à l'attention du technicien-dentiste conformément aux instructions du médecin-dentiste (C3).		X		
b.4.9	L'AD convient des délais avec le laboratoire de technique dentaire en tenant compte des impératifs de la technique dentaire (C4).		X		
d	Utilisation d'outils de diagnostic par imagerie				
d.1	Réaliser des clichés intraoraux à faible dose sur ordre du médecin-dentiste				
d.1.1	L'AD prend les mesures de radioprotection qui s'imposent durant tout le processus de radiographie, pour la protection du patient, de sa propre personne et du personnel du cabinet (C3).	X			

N° OE	Objectifs évaluateurs cabinet/clinique	I	A	Commentaire du formateur au cabinet	Traité le/ visa
d.1.3	L'AD s'occupe du patient avant et pendant la radiographie (C3).	X			
d.1.4	L'AD effectue les préparatifs nécessaires aux prises de vue intraorales à faible dose, aussi bien en ce qui concerne le patient que la radiographie (C3).	X			
d.1.5	L'AD utilise l'installation de radiologie en fonction de la situation et conformément aux exigences légales (C3).	X			
d.1.6	L'AD place le film dans la bouche du patient en appliquant la technique de réglage adaptée à la prise de vue ordonnée par le médecin-dentiste (C3).	X			
d.1.7	L'AD réalise des prises de vues intraorales à faible dose (C3).	X			
d.2	Traiter les clichés numériques ou argentiques				
d.2.1	L'AD charge les radiographies numériques dans le système utilisé au cabinet ou L'AD développe les radiographies argentiques au moyen de l'appareil utilisé au cabinet (C3).	X			
d.2.3	L'AD contrôle la conformité et la qualité de la radiographie numérique ou argentique (C3).	X			
d.2.4	L'AD prend des mesures appropriées pour corriger les erreurs qui affectent la qualité des radiographies numériques ou argentiques (C4).	X			
d.3	Procéder aux contrôles de stabilité des installations de radiologie numériques et argentiques				
d.3.1	Pour les installations de radiologie numériques, l'AD effectue le contrôle de stabilité hebdomadaire des appareils de reproduction de l'image du cabinet en prenant les mesures de radioprotection qui s'imposent (C3).	X			
d.3.2	Pour les installations de radiologie argentiques, l'AD effectue le contrôle de stabilité hebdomadaire de l'appareil de développement du cabinet en prenant les mesures de radioprotection qui s'imposent (C3).	X			
d.3.3	Pour l'installation de radiologie numérique ou argentique du cabinet, l'AD procède au contrôle de stabilité annuel au moyen d'un corps-test en prenant les mesures de radioprotection qui s'imposent (C3).	X			
d.3.4	L'AD interprète les résultats du contrôle de stabilité (C4).	X			
d.3.5	L'AD prend des mesures pour corriger les erreurs constatées lors du contrôle de stabilité (C3).	X			
d.3.6	L'AD consigne, conformément aux prescriptions, les résultats du contrôle de stabilité dans le dossier technique de l'installation de radiologie (C3).	X			

N° OE	Objectifs évaluateurs cabinet/clinique	I	A	Commentaire du formateur au cabinet	Traité le/ visa
g	Exécution de tâches administratives				
g.4	Traiter les cas d'assurance				
g.4.1	Le cas échéant, l'AD explique aux patients les démarches qu'ils doivent accomplir auprès des assurances (C3).				
g.4.2	L'AD remplit les différents formulaires d'assurance conformément aux instructions du médecin-dentiste (C3).				
g.4.3	Sans faire d'erreur, l'AD saisit les coordonnées du cas d'assurance au moyen du logiciel du cabinet dentaire (C3).				
g.4.4	L'AD échange des informations avec les assurances en se conformant aux dispositions relatives à la protection des données (C3).				
g.5	Liquider la correspondance générale du cabinet dentaire				
g.5.1	L'AD rédige la correspondance du cabinet conformément aux règles en vigueur pour la correspondance commerciale; elle respecte les règles internes en matière de signature (C3).				
g.5.2	L'AD utilise un logiciel de traitement de texte courant (C3).				
g.5.3	L'AD utilise un logiciel de messagerie électronique courant (C3).				
g.5.5	L'AD sélectionne les formats DIN en fonction de l'envoi à effectuer (C3).				
g.6	Gérer les stocks du cabinet dentaire				
g.6.1	L'AD prépare les commandes conformément aux modalités en usage au cabinet (C3).				
g.6.2	L'AD commande les articles nécessaires conformément aux modalités en usage au cabinet (C3).				
g.6.3	L'AD vérifie le contenu de la livraison (intégralité, défauts, dates d'expiration) à l'aide de la liste des commandes et du bulletin de livraison (C3).				
g.6.4	L'AD assure un entreposage adéquat et conforme aux prescriptions (C3).				
g.6.5	L'AD surveille le niveau des stocks conformément aux modalités en usage au cabinet (C3).				
I	Introduction	A	Approfondissement		

Remarques/questions ouvertes:

Objectifs évaluateurs cabinet/clinique 3^e année de formation / 5^e semestre

Objectifs évaluateurs issus du plan de formation

N° OE	Objectifs évaluateurs cabinet/clinique	I	A	Commentaire du formateur au cabinet	Traité le/ visa
b	Assistance lors de soins spécifiques				
b.5	Assister le médecin-dentiste lors des traitements orthodontiques				
b.5.1	En se servant de mots simples, l'AD explique au patient les objectifs du traitement orthodontique (C2).		X		
b.5.2	En se servant de mots simples, l'AD explique au patient les origines les plus fréquentes des malpositions maxillaires et dentaires (C2).		X		
b.5.3	L'AD prépare les instruments, le matériel et les moyens auxiliaires habituellement utilisés au cabinet pour l'orthodontie (C3).		X		
b.5.4	L'AD tend au médecin-dentiste, dans l'ordre correct, les instruments, le matériel et les moyens auxiliaires habituellement utilisés au cabinet pour l'orthodontie (C3).		X		
d	Utilisation d'outils de diagnostic par imagerie				
d.1	Réaliser des clichés intraoraux à faible dose sur ordre du médecin-dentiste				
d.1.1	L'AD prend les mesures de radioprotection qui s'imposent durant tout le processus de radiographie, pour la protection du patient, de sa propre personne et du personnel du cabinet (C3).		X		
d.1.3	L'AD s'occupe du patient avant et pendant la radiographie (C3).		X		
d.1.4	L'AD effectue les préparatifs nécessaires aux prises de vue intraorales à faible dose, aussi bien en ce qui concerne le patient que la radiographie (C3).		X		
d.1.5	L'AD utilise l'installation de radiologie en fonction de la situation et conformément aux exigences légales (C3).		X		
d.1.6	L'AD place le film dans la bouche du patient en appliquant la technique de réglage adaptée à la prise de vue ordonnée par le médecin-dentiste (C3).		X		
d.1.7	L'AD réalise des prises de vues intraorales à faible dose (C3).		X		

N° OE	Objectifs évaluateurs cabinet/clinique	I	A	Commentaire du formateur au cabinet	Traité le/ visa
d.2	Traiter les clichés numériques ou argentiques				
d.2.1	L'AD charge les radiographies numériques dans le système utilisé au cabinet ou L'AD développe les radiographies argentiques au moyen de l'appareil utilisé au cabinet (C3). L'AD contrôle la conformité et la qualité de la radiographie numérique ou argentique (C3).		X		
d.2.3	L'AD prend des mesures appropriées pour corriger les erreurs qui affectent la qualité des radiographies numériques ou argentiques (C4).		X		
d.2.4	L'AD prend des mesures appropriées pour corriger les erreurs qui affectent la qualité des radiographies numériques ou argentiques (C4).		X		
d.3	Procéder aux contrôles de stabilité des installations de radiologie numériques et argentiques				
d.3.1	Pour les installations de radiologie numériques, l'AD effectue le contrôle de stabilité hebdomadaire des appareils de reproduction de l'image du cabinet en prenant les mesures de radioprotection qui s'imposent (C3).		X		
d.3.2	Pour les installations de radiologie argentiques, l'AD effectue le contrôle de stabilité hebdomadaire de l'appareil de développement du cabinet en prenant les mesures de radioprotection qui s'imposent (C3).		X		
d.3.3	Pour l'installation de radiologie numérique ou argentique du cabinet, l'AD procède au contrôle de stabilité annuel au moyen d'un corps-test en prenant les mesures de radioprotection qui s'imposent (C3).		X		
d.3.4	L'AD interprète les résultats du contrôle de stabilité (C4).		X		
d.3.5	L'AD prend des mesures pour corriger les erreurs constatées lors du contrôle de stabilité (C3).		X		
d.3.6	L'AD consigne, conformément aux prescriptions, les résultats du contrôle de stabilité dans le dossier technique de l'installation de radiologie (C3).		X		
g	Exécution de tâches administratives				
g.2	Établir les estimations et les notes d'honoraires				
g.2.1	L'AD renseigne les patients sur le tarif dentaire de manière pertinente (C3).				
g.2.2	L'AD applique le tarif dentaire de manière pertinente (C3).				
g.2.3	L'AD applique la valeur du point de manière pertinente (C3).				
g.2.4	En se servant du logiciel du cabinet dentaire, l'AD établit les estimations et les notes d'honoraires conformément aux indications figurant dans le dossier du patient (C3).				

Objectifs évaluateurs cabinet/clinique 3^e année de formation / 6^e semestre

Objectifs évaluateurs issus du plan de formation

N° OE	Objectifs évaluateurs cabinet/clinique	I	A	Commentaire du formateur au cabinet	Traité le/ visa
b	Assistance lors de soins spécifiques				
b.6	Assister le médecin-dentiste lors des interventions de chirurgie bucco-dentaire				
b.6.1	L'AD effectue les préparatifs qui s'imposent pour assurer la stérilité durant l'intervention chirurgicale (C3).		X		
b.6.2	L'AD assiste le médecin-dentiste lors des mesures destinées à supprimer la sensibilité à la douleur (C3).		X		
b.6.3	L'AD prépare les instruments, le matériel, et les moyens auxiliaires habituellement utilisés au cabinet pour les interventions chirurgicales (C3).		X		
b.6.4	L'AD assiste le médecin-dentiste lors de l'intervention chirurgicale et veille au maintien de la stérilité (C3).		X		
b.6.5	L'AD explique au patient le comportement correct qu'il doit adopter après l'intervention chirurgicale et en cas de complication éventuelle (C3).		X		
I	Introduction				
A	Approfondissement				

Remarques/questions ouvertes :
